

POLYNESIE FRANCAISE
 COMMUNE DE MAHINA
 ILE DE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
09 Septembre 2020

L'an deux mille vingt le quatorze, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni dans la Salle de conseil de la Mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de Monsieur TEUIRA Damas, Maire de la Ville de Mahina.

DATE D’AFFICHAGE
09 Septembre 2020

DATE DE SEANCE
14 Septembre 2020

NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
TEUIRA Damas	Maire	X		
FRITCH Frédéric	1 ^{er} Adjoint	X		
WONG Célestine	2 ^{ème} Adjoint	X		
DEXTER Warren	3 ^{ème} Adjoint	X		
KWONG Chantal	4 ^{ème} Adjoint	X		
VERO Jacki	5 ^{ème} Adjoint	X		
BIGORGNE Nathalie	6 ^{ème} Adjoint	X		
QUINQUIS Bran	7 ^{ème} Adjoint	X		
DEWEERDT Titaua	8 ^{ème} Adjoint	X		
KAINUKU Matani	9 ^{ème} Adjoint	X		
KACHLER Marcelline	Conseillère M	X		
LUCAS Lucie	Conseiller M	X		
PUNUA Lina	Conseillère M		X	
GARNIER Chantal	Conseiller M	X		
HEUEA Samuel	Conseiller M	X		
CHAGNE Yvon	Conseiller M.	X		
TAIMANA Georges	Conseiller M.	X		
CHANGUY Sandy	Conseillère M	X		
ROCHETTE Poema	Conseillère M	X		
MATITAI Joe	Conseiller M	X		
TAPUTUARAI Hervé	Conseillère M		X	TAPUTUARAI Raina
FRITCH Edgar	Conseillère M	X		
AH-MIN Rosina	Conseillère M	X		
MAONO Poaru	Conseiller M	X		
TAPUTUARAI Raina	Conseillère M	X		
TETUARO Gilbert	Conseiller M.	X		
THATIA Sinia	Conseillère M		X	ROCHETTE Poema
MATEHAU Mereamene	Conseillère M	X		
HACHECHE Pascal	Conseiller M	X		
PENI Terahitarii	Conseiller M	X		
PUNU Arnold	Conseiller M	X		
TEKURIO Sabine	Conseillère M		X	HACHECHE Pascal
JAMET Patrice	Conseillère M		X	PENI Terahiti

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	28
Procuration	04
Votants	32
Abstention	
Suffrage exprimé	32
POUR	32
CONTRE	

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
 07 OCT. 2020
 07.10.20 7148
 IDV
 DRE
 DSTEP
 LUCAR
 B. Am...
 B. C
 B. Ent/Emploi
 B. Culture
 B. Artisanat
 B. Finances
 B. Marchés

Formant la majorité des membres en exercice
 Absents :
 Monsieur Matani KAINUKU, 9^{ème} Adjoint au Maire a été élu Secrétaire.

- Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;

Portant décision
modification n°1 du
Budget Annexe des
Déchets de la
commune de Mahina
au titre de l'exercice
2020.

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième partie du C.G.C.T. modifiée ;
- Vu la délibération n° 032-2020 du 31 juillet 2020 adoptant le budget annexe des déchets de la commune de Mahina au titre de l'exercice 2020 ;

EN SA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

ADOPTÉ

Article 1^{er} : Le Budget Annexe des Déchets de l'exercice 2020, en section d'Investissement, recettes et dépenses, est modifié selon le tableau ci-dessous :

<i>Recettes d'investissement</i>	<i>Budget prévisionnel 2020</i>	<i>Décision modificative</i>	<i>Budget prévisionnel + Décision modificative</i>
OP 192 – Achat de 2 camions BOM 12m3			
1312 Régions	27 000 000	-812 850	26 187 150
OP 201 – Marché Acquisition de 4 véhicules à bennes basculantes			
1321 Etat et établissements Nationaux	13 056 000	-6 528 000	6 528 000
1322 Territoire		+6 528 000	6 528 000
OP 204 – Marché Achat d'un Ampliroll			
1321 Etat et établissements Nationaux	24 862 500	-9 507 845	15 354 655
1322 Territoire	-	+15 354 655	15 354 655
OP 205 – Aménagement quai de transfert			
1321 Etat et établissements Nationaux	-	+8 286 839	8 286 839
<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>Budget prévisionnel 2020</i>	<i>Décision modificative</i>	<i>Budget prévisionnel + Décision modificative</i>
020 Dépenses imprévues	2 179 201	-2 179 201	0
OP 001 - Equipements non Individualisés			
2031 Frais d'Etudes	-	+500 000	500 000

OP 205 – Aménagement quai de transfert			
2313 Construction	-	+15 000 000	15 000 000

Article 2 : Le montant total de la section Investissement au Budget Annexe des déchets de l'exercice 2020 est ainsi modifié et arrêté en équilibre de recettes et dépenses à la somme de **cent trente et un million trois cent six mille neuf cent quatre-vingt-cinq francs (131 306 985 FCFP)**.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès des services municipaux. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

Acte rendu exécutoire
Après envoi à la subdivision
administrative
le 15 septembre 2020
et affichage le 15/09/2020.
Le Maire,

Damas TEUIRA

Fait et délibéré le 14 septembre 2020
Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Damas TEUIRA

Rapport de présentation de la délibération n°038/2020

1. PRESENTATION

La délibération n° 032/2020 du 31 juillet 2020 a permis l'adoption du budget annexe des déchets de la commune de Mahina l'exercice 2020.

Compte tenu de l'évolution économique et sanitaire incertaine, la commune se doit d'adapter sa gestion aux circonstances exceptionnelles rencontrées par tous. Cette adaptation nécessite de mener les actions et les projets avec prudence et de les mettre en œuvre, totalement ou partiellement, lorsque les nécessités techniques et la situation financière le rendent possible.

Tel est l'objet de la présente délibération qui a pour but de corriger des imputations budgétaires mais également d'acter le lancement d'une nouvelle opération, l'aménagement du quai de transfert.

II – Investissement

La commune a obtenu des concours financiers de l'Etat et du Pays pour l'acquisition de véhicules et de matériels. La répartition précise de ces concours doit notamment être réalisée sur les opérations 201 et 204 ci-dessous.

Pour l'acquisition des deux camions BOM, la subvention reçue doit être corrigée par rapport au coût réel d'achat des matériels de transport.

<i>Recettes d'investissement</i>	<i>Budget prévisionnel 2020</i>	<i>Décision modificative</i>	<i>Budget prévisionnel + Décision modificative</i>
OP 192 – Achat de 2 camions BOM 12m3			
1312 Régions	27 000 000	-812 850	26 187 150
OP 201 – Marché Acquisition de 4 véhicules à bennes basculantes			
1321 Etat et établissements Nationaux	13 056 000	-6 528 000	6 528 000
1322 Territoire		+6 528 000	6 528 000
OP 204 – Marché Achat d'un Ampliroll			
1321 Etat et établissements	24 862 500	-9 507 845	15 354 655

Nationaux			
1322 Territoire	-	+15 354 655	15 354 655
OP 205 – Aménagement quai de transfert			
1321 Etat et établissements Nationaux	-	+8 286 839	8 286 839

Au niveau des dépenses, l'opération 205 relative à l'aménagement du quai de transfert est inscrite. Cette opération est financée par le DETR à hauteur de 56 % du montant hors-tax. Les frais d'études correspondent à la délimitation de la zone de dépôt de déchets verts.

<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>Budget prévisionnel 2020</i>	<i>Décision modificative</i>	<i>Budget prévisionnel + Décision modificative</i>
020 Dépenses imprévues	2 179 201	-2 179 201	0
OP 001 - Equipements non Individualisés			
2031 Frais d'Etudes	-	+500 000	500 000
OP 205 – Aménagement quai de transfert			
2313 Construction	-	+15 000 000	15 000 000

Compte tenu de ces éléments, le projet de Budget Annexe des déchets est modifié et désormais arrêté en équilibre à 131 306 985 FCFP.

Damas TEUIRA

